

PROJET DE LOI

adopté

le 18 juin 1987

N° 91  
**S É N A T**

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation d'une convention relative à la coopération en matière de recherche scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8<sup>e</sup> législ.) : 439, 551 et T.A. 72.

Sénat : 123 et 183 (1986-1987).

**Article unique.**

Est autorisée l'approbation de la convention relative à la coopération en matière de recherche scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso, signée à Paris le 4 février 1986 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1987.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 439 A.N. (8<sup>e</sup> législ.).